



DESTINATAIRES : Présidences des conseils scolaires
Conseiller(ère)s et commissaires scolaires
Membres du conseil d'administration de la FNCSF
c.c. Directions générales
Associations / fédérations provinciales de conseils scolaires

EXPÉDITRICE : Johanne Lacombe, présidente

DATE : Le 11 août 2026

OBJET : 36^e assemblée générale annuelle – Avis de convocation

Par la présente, nous aimerions vous convoquer à la 36^e assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui aura lieu :

**Le samedi 3 octobre 2026
de 9 h à 11 h (approx.)**

**En présentiel, à Edmonton (Alberta)
En virtuel - informations de branchement à suivre**

L'assemblée générale annuelle aura un mode opératoire hybride, en offrant une participation en visioconférence aux conseillères et conseillers scolaires qui ne pourront pas se déplacer à Edmonton, lors du congrès, en raison de restrictions gouvernementales.

Tous les conseiller(ère)s et commissaires scolaires et élèves-conseillers sont invité(e)s à se joindre à l'assemblée générale annuelle. Toutefois, seulement les trois délégué(e)s mentionné(e)s ci-dessous auront droit de vote.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint au présent envoi ainsi que certains documents pertinents. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2026, l'ensemble des documents vous seront envoyés.

Par ailleurs, il est à noter que cette année, et tel que le propose le plan de cotisation 2024-2029, les membres du conseil d'administration vous recommanderont de procéder à une augmentation de 100 \$ par année au montant de base de la cotisation annuelle. Pour l'année 2027-2028, la cotisation annuelle proposée serait donc de 1 900 \$* + 1,00 \$/élève (* cotisation fixe de 1 900 \$ pour les conseils scolaires comptant moins de 500 élèves).

De plus, nous aimerions vous rappeler que votre conseil scolaire, tel que stipulé à l'article 9.5, devra **nous faire parvenir la liste (voir fichier joint) des trois délégué(e)s choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote lors de l'assemblée générale**. Les membres peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s et/ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration. La liste des délégué(e)s doit être présentée au secrétariat national de la FNCSF trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 3 septembre 2026.

Aussi, nous aurons également besoin, dans les meilleurs délais, d'une lettre de votre part confirmant le nom du/de la **représentant(e) de votre région au conseil d'administration de la FNCSF** pour l'année 2026-2027, ainsi que celui du substitut. Le mandat de ce(tte) représentant(e) prendra effet dès la fin de l'AGA, le 3 octobre 2026, à moins d'avis contraire de votre part. Le(la) représentant(e) pourra dès lors prendre part à la brève rencontre du C.A. de la FNCSF qui se tiendra à la fin de l'AGA 2026.

... page 2



Finalement, nous vous rappelons que les **candidatures pour postuler à un poste de l'exécutif de la FNCSF** sont recevables jusqu'à 12 h, heure locale, le vendredi 2 octobre 2026. Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants soumis par les conseils scolaires pour l'année 2026-2027 (voir ci-haut). Les candidatures reçues seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons donc à numériser ce formulaire dès maintenant (voir ci-joint) et l'acheminer dans les meilleurs délais au info@fnscsf.ca.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Meilleures salutations.

La présidente,

Johanne Lacombe

Johanne Lacombe

- p.j.
- 2.1 Ordre du jour proposé de l'AGA du 3 octobre 2026
 - 2.2 Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2025 (ébauche)
 - 2.3 Formulaire – délégation votante des membres
 - 2.4 Formulaire – résolution
 - 2.5a et b Formulaire de mise en candidature (2 documents)
 - 2.6 Plan de cotisation 2024-2029